

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 2018

Artikel: OMC à Bali : un nouveau monde : la Suisse conjugue accords bilatéraux et multilatéralisme
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014214>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que la fracture sociale s'aggrave. Mais il est plus simple de jeter le discrédit sur

une population marginalisée en pointant du doigt des abus réels, mais rares, que de porter

un regard critique sur le quotidien d'une politique qui discrimine et exclut.

OMC à Bali: un nouveau monde

La Suisse conjugue accords bilatéraux et multilatéralisme

Albert Tille - 09 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24896>

Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce sont parvenus à un accord. Tout nouveau directeur général de l'OMC, le Brésilien Roberto Azevedo triomphe.

Le paquet ficelé à Bali devrait créer 1'000 milliards de richesses et des millions d'emplois. On peut évidemment rester sceptique face à ces glorieuses prévisions économiques et sur la portée réelle de l'accord. Mais on ne peut contester qu'il représente un exploit, celui de concilier les intérêts fort divergents de 159 pays dans la compétition économique internationale.

Il illustre aussi la remarquable avancée des pays émergents. Nous ne sommes plus au 20^e siècle, quand le monde économique était dominé par l'Amérique et l'Europe. Le ministre indien a été la vedette incontestée à Bali. Il a exigé de pouvoir accroître les subventions agricoles afin de nourrir à bas prix les plus pauvres. C'était une entorse aux règles de l'OMC. Les Etats-Unis s'y sont fermement opposés pour éviter d'ouvrir la boîte de Pandore et de voir se

démanteler l'édifice de la réglementation du commerce mondial. L'Inde a gagné. Elle a obtenu une exception à la règle.

Mis à part ce coup de canif, l'accord de Bali comporte des avancées: un engagement à réduire les subventions à l'exportation des produits agricoles, une exemption accrue des droits de douane aux produits provenant des pays les moins avancés, et une réduction de la bureaucratie aux frontières.

Le conseiller fédéral Johan Schneider-Amman était à Bali. La Suisse a salué un accord bon pour nos exportateurs. Les tracasseries aux frontières sont souvent plus handicapantes qu'un droit de douane. Quant aux paysans, ils peuvent se rassurer. L'agriculture suisse n'est pas dépendante des subventions à l'exportation et la libéralisation des échanges, que prévoyaient les ambitieuses négociations de Doha entamées en 2001, ne figurent pas dans l'accord de 2013. Mais les engagements de ne pas renforcer la protection agricole demeurent. La Suisse

n'est pas l'Inde et n'obtiendra pas de dérogation pour nourrir une population affamée! Toutes nouvelles restrictions aux importations lui resteront interdites malgré les initiatives sur la souveraineté alimentaire ([DP 2015](#)).

Les difficultés rencontrées dans les interminables négociations du cycle de Doha ont convaincu nombre de pays de conclure des accords bilatéraux pour améliorer le fonctionnement de leurs échanges. La Suisse n'y fait pas exception. Seule, ou en collaboration avec les trois autres pays de l'AELE, la Suisse a conclu 17 accords de libre-échange depuis 2002, le dernier en date avec la Chine.

Ces accords ont été favorables à l'économie suisse. Selon le dernier dossier de [La Vie économique](#), les échanges et les investissements directs progressent nettement dans les quatre années suivant la conclusion des accords. Le modeste succès de Bali ne va pas changer la donne. Berne est en train de négocier le libre-échange avec six nouveaux pays. Dans le

[message](#) sur le traité avec la Chine, le Conseil fédéral définit les trois piliers de sa politique économique extérieure: OMC, bilatérale avec l'Europe et multiples accords de libre-échange. Ce troisième pilier est cependant étroitement lié au premier. Dans l'accord avec la Chine, il est fait constamment référence au respect des règles et des mécanismes de l'OMC.

Avec une secrète délectation, de nombreux commentateurs

annonçaient l'échec de la réunion de Bali et la mort de l'OMC. Mais il n'a jamais été question de cela. Tous les accords bilatéraux, et non seulement celui entre la Suisse et la Chine, ont l'acquis multilatéral en toile de fond. Les trois piliers de la sagesse commerciale de la Suisse ont donc leur justification.

Luzius Wasescha, qui vient de quitter le poste de représentant permanent de la Suisse auprès

de l'Organisation, salue le succès de la course aux ententes bilatérales. Il en relève toutefois quelques inconvénients. Chaque accord a ses caractéristiques, ses droits de douane et ses obstacles non tarifaires. Les exportateurs, surtout lorsqu'il s'agit de PME, ont des difficultés à se retrouver dans les 36 accords de libre-échange conclus à ce jour par la Suisse. D'où les irremplaçables vertus d'un multilatéralisme simplificateur.

Pour une nouvelle Convention de La Havane

Revenir aux sources de la régulation du commerce international telle qu'elle était imaginée au sortir de la deuxième guerre mondiale

Gérard Escher - 09 December 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24902>

Le cadre de l'OMC est-il suffisant pour régler la production et l'accès aux produits agricoles de base, nécessaires à l'alimentation de notre espèce? Durant la 9e conférence ministérielle de l'OMC à Bali, l'Inde menaçait de faire échouer les négociations (qui requièrent l'unanimité), si on n'autorisait pas ses programmes d'aide alimentaire, en dérogation aux normes de l'organisation.

On sait qu'un accord minimal a finalement été obtenu, qui inclut une clause sur la sécurité alimentaire (voir [l'article précédent](#)). Les subventions agricoles sont autorisées si elles visent à garantir l'accès à la nourriture de la population du pays. Mais

ces programmes de soutien doivent préexister à la signature de l'accord de Bali, ce qui satisfait la revendication de l'Inde (qui est le pays le plus touché par la [malnutrition infantile](#)). Malgré ces concessions, le libre-échange reste l'objectif philosophique de l'OMC.

Prenant du recul sur les heurs et malheurs de l'OMC, des juristes regroupés dans un projet de recherche européen du doux nom de [Lascaux](#) proposent un intéressant retour aux sources des organisations internationales, dans la période charnière entre la deuxième guerre mondiale et la guerre froide. Ils proposent une revitalisation de la politique de Roosevelt dans le

cadre de ce que Lascaux appelle la «*démocratie alimentaire*», n'hésitant pas à proposer une «*exception alimentaire*» à la manière de l'«*exception culturelle*» française pour préserver l'accès des petits paysans à la terre, et en réservant aux Etats un espace de souveraineté alimentaire.

L'argent, le travail et l'agriculture

Dans ce monde à reconstruire, le président Roosevelt voulait assurer que l'argent, le travail et l'agriculture aient un cadre de régulation internationale, les Etats et le marché ne paraissant pas suffisants pour assurer paix et prospérité. Entre 1943 et 1944, Roosevelt